

journee encore—et j'ai préféré m'abstenir de participer à cette protestation pour que les honorables sénateurs puissent quitter Ottawa.

Mais je dois dire que je déplore cette façon d'invoquer—au dernier moment, quand tout le monde avait convenu à regret de mettre fin à la question aujourd'hui—des arguments qui n'avaient pas été soulevés au Comité permanent des affaires étrangères. Je pense en particulier à la question de l'immigration et aux dépositions d'un témoin du gouvernement—et non pas d'un témoin indépendant—qui a dit que les procédures d'autorisation de séjour pourraient permettre à quelqu'un de venir au Canada pour une durée allant jusqu'à deux ans. Voilà ce qui a été dit au comité.

Le sénateur Doody: Sur quoi porte votre rappel au Règlement?

Le sénateur Stollery: À mon avis, si le leader du gouvernement désire réfuter ce témoignage selon les règles, alors il faudrait reconstituer le Comité des affaires étrangères et recommencer l'audition des témoins. À mon avis, le leader du gouvernement a présenté une bien piteuse défense sur la question de l'immigration, parce que, j'en suis sûr, il ne comprend pas lui-même la Loi sur l'immigration, ni les règles de demande par profession. Je suis persuadé qu'il existe une association des professeurs du Canada dont nous n'avons rien reçu et dont personne n'a dit qu'elle ait jamais été consultée alors que l'Accord de libre-échange constitue une menace pour ses emplois comme pour ceux des dentistes, des infirmières et toutes les autres professions qui figurent sur cette liste.

Le sénateur Doody: Sur quoi porte le rappel au Règlement?

Le sénateur Stollery: Si le leader du gouvernement au Sénat désire réfuter ces témoignages en dernière heure—et à mon avis il s'agit d'une demi-réfutation qui n'inspire guère confiance—je pense qu'il devrait agir dans l'honneur et proposer que la question soit renvoyée tout entière au Comité permanent des affaires étrangères, afin que nous puissions l'examiner avec tout le sérieux qu'elle aurait dû recevoir initialement si le gouvernement avait eu la moindre correction.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je n'aurais jamais mentionné la question de l'autorisation de séjour temporaire...

Le sénateur Guay: Vous perdez du temps!

Le sénateur Murray: ... si le sénateur Stollery ne l'avait pas évoquée dans le débat de troisième lecture.

Le sénateur Stollery: Vous avez dit deux ans.

Le sénateur Murray: L'honorable sénateur a invoqué le Règlement. Va-t-on m'empêcher de répondre—ou de m'efforcer de le faire de mon mieux—aux arguments que l'honorable sénateur a avancés dans son discours de troisième lecture? À quoi sert en ce cas le débat de troisième lecture?

Le sénateur Guay: Voulez-vous que le projet de loi soit adopté?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, on aurait pu l'adopter en août dernier.

Le sénateur Guay: Si vous vouliez bien vous asseoir, il serait adopté!

Le sénateur Murray: Si mon honorable collègue veut bien patienter, j'aurai terminé dans quelques minutes.

[Le sénateur Stollery.]

Honorables sénateurs, permettez-moi de conclure en faisant remarquer que le Comité des affaires étrangères doit surveiller la mise en oeuvre de cette entente. En particulier, le comité a fait savoir dans son mandat qu'il veut se pencher notamment sur certaines questions. Je m'en réjouis. À mon avis, si le comité conserve le sérieux, le savoir-faire et le caractère non partisan pour lesquels il a été connu sous la présidence du sénateur van Roggen pendant de nombreuses années, le comité rendra un service très utile au Canada en surveillant la mise en oeuvre de cet accord. Je tiens à signaler que le gouvernement collaborera avec le comité dans ses délibérations, comme il l'a toujours fait et comme il le fera toujours.

Par ailleurs, je veux dire à cette Chambre que, même si le désir du comité de venir en aide à ceux qui perdent leur emploi est très louable, il est au moins tout aussi important, à mon avis, de prendre note des avantages de l'Accord de libre-échange en matière d'investissement et de création d'emplois dans les différents secteurs économiques et les différentes régions, de sorte que nous soyons vraiment en mesure de tirer le meilleur parti possible de cet accord. À cet égard, je pense que le comité pourrait s'inspirer du mandat du comité de Grandpré, qui devait examiner les possibilités qui s'offraient aux entreprises et aux travailleurs canadiens pour tirer profit de l'accord. Je propose que le comité examine en premier lieu l'efficacité des programmes existants.

● (1450)

Hier, au comité, le leader de l'opposition, le sénateur MacEachen, a signalé que, dans le passé, lorsque la politique gouvernementale entraînait des changements dans l'industrie automobile ou dans le secteur ferroviaire, par exemple, le gouvernement lançait des programmes spéciaux pour venir en aide aux personnes touchées par ces changements. C'est vrai, mais il devrait reconnaître que depuis, nous avons créé des douzaines de programmes pour résoudre tous les problèmes d'adaptation possibles et imaginables. Hier, j'ai signalé le Service à l'adaptation de l'industrie, la Planification de l'emploi et ses six composantes, les divers programmes du ministère de l'Expansion industrielle régionale et les nouveaux programmes qui sont mis au point au sein du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Nous avons les divers programmes régionaux de l'APÉCA et du Bureau de diversification de l'Ouest. Nous avons les divers programmes de promotion du commerce et ainsi de suite. Nous avons le Programme d'adaptation des travailleurs âgés, pour lequel des accords ont été signés dernièrement avec plusieurs gouvernements provinciaux. Ma foi, je n'ai pas entendu dans ce débat ni même au comité qu'on ait fait beaucoup allusion à toutes les insuffisances de ces programmes au regard de l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Frith: Quels programmes?

Le sénateur Murray: Les programmes que je viens de mentionner, soit ceux du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, ceux du MEIR, les programmes régionaux, le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, la Planification de l'emploi, le Programme d'adaptation des travailleurs âgés et ainsi de suite. Je n'ai pas entendu qu'on fasse allusion aux insuffisances particulières de ces programmes au regard de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis. Pas étonnant que M. de Grandpré, dont le comité a manifestement examiné nombre de ces programmes, parle non pas de créer